

Adresse de la municipalité d'Epinaay, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité d'Epinaay, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 149;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19693_t1_0149_0000_1

Fichier pdf généré le 15/07/2019

i

[*Extrait du registre des délibérations de la municipalité d'Épinay, le 20 brumaire an III*] (12)

Adresse à la Convention nationale.

Citoyens représentans,

A peine oserions nous élever notre faible voix, au milieu de l'enthousiasme universel, qu'a su inspirer dans tous les cœurs votre adresse au peuple françois; mais nous aussi nous sommes républicains et c'est un besoin également pressant pour nos cœurs, de prendre part à la félicité publique.

L'assentiment d'une nation toute entière accordé à la sagesse et à la pureté des principes, que vous manifestez à la face de toute l'Europe avec autant de franchise que d'énergie, vous est un sur garant qu'elle n'a pas été entièrement dégradée par l'oppression et la tyrannie.

Jusqu'ici, on s'était contenté de tracer au peuple la voie par laquelle il devoit marcher, pour arriver au terme de la Révolution; mais aujourd'hui vous avez fait plus, vous lui avez indiqué les écueils qu'il devoit éviter, et alors rien n'est plus capable de l'égarer, ni de retarder sa marche.

Vous avez parlé le langage de la bonté et de l'équité et, par là vous lui apprenez à ne plus identifier les personnes avec les crimes, mais à respecter les vertus et le patriotisme, quelque soit l'individu qui les professent.

Vous nous signalez les faux patriotes, et dès lors vous nous imposez l'obligation de n'accorder notre confiance, qu'à des hommes vertueux et modestes, et de tous temps, ennemis de l'intrigue et de la cabale.

L'immoralité est dénoncée à toute la France, et dès lors nous rejettons de notre sein, ces estres malfaisans, qui foulant aux pieds les loix éternelles gravées au cœur de l'homme, ne divinisoient que les crimes pour mieux assouvir leur insatiable cupidité.

En un mot, citoyens représentans, en rappelant le françois au calme, à la prudence, à la justice, et à l'exercice de toutes les vertus républicaines, vous avez fait taire les orages des grandes passions, et oté au despotisme l'espoir de revivre au milieu de la France, à la faveur des désordres et de l'anarchie.

Restez à votre poste, la patrie vous en conjure, et elle se promet de vos efforts, que vous assurez à jamais le bonheur et la tranquillité de ses enfans.

Pour copie conforme à l'original ce même jour l'an que dessus.

LE COUTEUX, *secrétaire greffier.*

j

[*Les élèves de la commune de Saint-Just à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (13)

Auguste Sénat,

La sublime adresse au peuple français est entre nos mains. Elle fait nos délices, nous la lisons tous les jours. Quelle était donc terrible pour toi l'heure fatale où tu attendais ferme à ton poste la mort presque inévitable de la part de l'hypocrite Catilina! mais que disons-nous? Ce moment n'était point redoutable pour les hommes du neuf thermidor? Ton président t'annonce ce moment critique et tu t'élèves spontanément en criant: Vive la République! Nous jurons de mourir à notre poste, s'il le faut....

Hommes républicains, ces paroles sublimes nous font verser des larmes de joie. Que votre force est digne d'envie! Que ne se présente-t-il une occasion unique pour vous montrer que nous saurons mourir aussi à notre poste, s'il le faut comme les hommes du neuf thermidor!

Vive la liberté! Vive l'égalité! Vive la République! Vive la Convention nationale!

Suivent 18 signatures.

k

[*Les citoyens de la société populaire d'Oloron à la Convention nationale, Oloron, le 1^{er} brumaire an III*] (14)

Représentans du peuple,

Ce n'était pas assés d'avoir renversé le tyran et ses infâmes complices, si l'énergie que vous avés déployée pour le salut de la République, pouvait s'affaiblir un instant, mais non, votre fermeté ne se démentira pas; vous travaillerez constamment à assurer le bonheur et la gloire de cette nation grande et généreuse que vous représentez. Vous conserverés à jamais les droits que vous avés acquis à notre estime et à notre reconnaissance. Nous avons lû avec transport votre sublime adresse; les principes qu'elle contient sont les nôtres; ils serviront toujours à régler notre conduite.

Pour nous en pénétrer encore davantage; pour la faire mieux connaître à nos concitoyens, nous avons arrêté qu'il en serait fait lecture chaque quintidi pendant trois décades consécutives.

Il est donc passé le règne de la terreur, des intrigans et des fripons! ils sont reconnus ces suppôts de la tyrannie qui prétendaient encore asservir les français, les français (sic)! qui venant à peine de briser les chaînes du despotisme, font retentir l'Europe entière du bruit de leurs exploits. L'homme juste, le citoyen bon et paisible ne connaîtront plus la crainte, ou si, par

(12) C 328 (1), pl. 1446, p. 30.

(13) C 328 (2), pl. 1455, p. 29.

(14) C 328 (2), pl. 1455, p. 22.